Image not found or type unknown

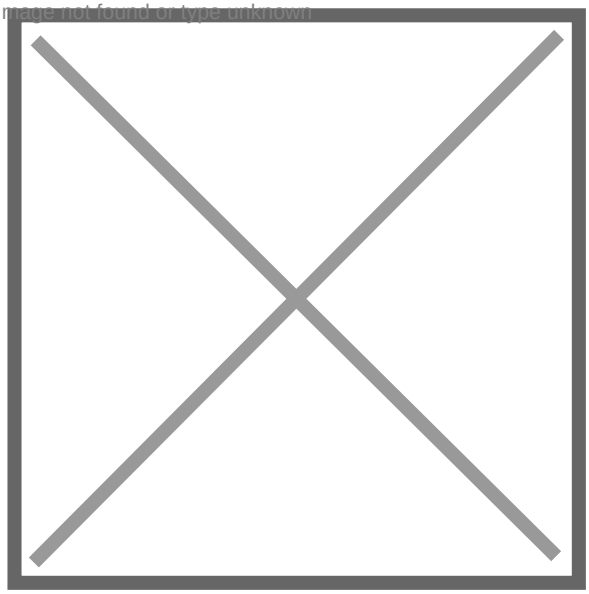

Contester un aoa injustifié.

Par **paja 42**, le **08/02/2011** à **14:42**

Bonjour,

je viens de recevoir un avis d'opposition administrative concernant une amende pour une voiture que j'ai vendue à un garage au moment du pv.(justificatifs à l'appui)
malgré ma contestation en bonne et due forme (réclamation au ministère public en recommandé avec A/R) aucune réponse de leur part.

je n'ai pas, bien sûr, payé ce PV . Que dois-je faire à présent? la banque peut-elle saisir mon salaire sans mon consentement ? je suis perdue , que faire?

Quels recours puis-je envisager.

Merci de votre diligence.

Par **mimi493**, le **08/02/2011** à **14:48**

Avez-vous envoyé à la préfecture, quand vous avez vendu le véhicule, les papiers de la vente et le coupon détachable de la carte d'immatriculation ?

Par **paja 42**, le **08/02/2011** à **15:37**

Merci de me répondre rapidement, effectivement j'ai tout en règle, remis deux jours plus tard tous les documents, et procéder après signification du PV à toutes les réclamations qui ont abouties à cet AOA sans réponses aucunes des administrations .

En dernier recours la machine administrative ne s'arrêtant pas, je reçois cet avis d'opposition administrative.

Que peut -on faire? quelle marche à suivre enfin pour que je ne sois plus harcelée.

encore merci.

Par **mimi493**, le **08/02/2011** à **21:22**

L'aviez-vous fait dès la vente ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés